
CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 NOVEMBRE 2008

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 17 novembre 2008 à 20 heures 30 en mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice VALETTE, Maire.

L'ensemble des conseillers municipaux était présent à l'exception de Madame Catherine SARREY (pouvoir à François CHARTON) et Messieurs Jean LEVEQUE (pouvoir à Christophe POTTIER) et Roger BUFFAUT (pouvoir à Jean Claude NEVOUET)

Monsieur Adel BOUAKLINE a été élu secrétaire de séance.



Après avoir vérifié le quorum, Monsieur VALETTE soumet le précédent compte rendu au vote des conseillers. Il est approuvé et signé par les membres présents.

L'ordre du jour suivant a été discuté :

1 AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE 3 AGENTS

Le Conseil municipal, après avis du Comité technique paritaire, décide à l'unanimité d'augmenter le temps de travail de trois agents à temps incomplet/

Un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe voit son temps de travail passer de 17 h 30 à 23 h 30 hebdomadaires.

Un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe voit son temps de travail passer de 26 h à 35 h hebdomadaires.

Un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe voit son temps de travail passer de 23 h à 27h hebdomadaires.

Ces modifications seront effectives au 1^{er} décembre 2008

2 MODIFICATION DE BAREME DU REGIME INDEMNITAIRE

Barème applicable à l'absentéisme :

Monsieur VALETTE indique qu'il faudrait modifier le barème de la pénalisation de l'absentéisme en supprimant la diminution de 5% affectée aux cinq premiers jours d'absence. Il présente trois propositions, les deux premières partent du 6^{ème} jour d'absence en modulant, soit par palier pour la première, soit en linéaire pour la deuxième, le barème qui préexistait depuis le 21 janvier 2008. La troisième proposition part du 1^{er} jour d'absence et prévoit une progression linéaire de la diminution de la prime en fonction du nombre de jours d'absence.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, décide par 12 voix (ALMASIO/BLONDEAU/BRUNEAUBUFFAUT/GENET/LEVEQUE/LUDWIG/NEVOUET/OLBINSKI/POTTIER/VEILLAT/VICQUELIN) contre 11 d'appliquer le barème n°3 suivant qui module la prime attribuée par le pourcentage affecté au nombre de jours ouvrés d'absence constatés dans les six mois:

Par semestre (décembre à mai et juin à novembre)

ABSENCE	% DIMINUTION	ABSENCE	% DIMINUTION
1 jour	2%	9 jours	18%
2 jours	4%	10 jours	20%
3 jours	6%	11 jours	22%
4 jours	8%	12 jours	24%
5 jours	10%	13 jours	26%
6 jours	12%	14 jours	28%
7 jours	14%	15 jours	30%
8 jours	16%		

Coefficient applicable à la notation attribuée à chaque agent :

Le Maire précise que le tableau des coefficients voté dans la délibération du 21 janvier 2008 s'est avéré inapplicable pour l'attribution de la prime de juin.

Il propose le choix entre 3 tableaux pour modifier ces coefficients.

Le Conseil municipal décide par 17 voix (ALMASIO, BLONDEAU, BONNOT, BOUAKLINE, CAILLET, CASSAN, CHENILLOT, DUCROUX, GENET, GIRARD, LEVEQUE, LUDWIG, OLBINSKI, POTTIER, VALETTE, VEILLAT, VICQUELIN) de choisir le tableau N°3, 5 conseillers (BLANQUART / BUFFAUT / CHARTON / NEVOUET / SARREY) préfèrent le tableau n°2 et 1 conseiller s'abstient (BRUNEAUD),.

Ce tableau N°3 est le suivant :

NOTE	COEFFICIENT	NOTE	COEFFICIENT
0 à 5.9	0.25	14 à 14.9	1.6
6 à 8.9	0.5	15 à 15.9	1.8
9 à 9.9	0.75	16 à 16.9	2
10 à 10.9	1	17 à 17.9	2.2
11 à 11.9	1.2	18 à 18.9	3
12 à 12.9	1.3	19 à 19.9	3.5
13 à 13.9	1.5	20	4

3 JOURNEE DE SOLIDARITE

Le Conseil municipal, après avis favorable du Comité technique paritaire, décide à l'unanimité d'annuler la délibération prise le 28 avril 2008 sur le même objet et de fixer la journée de solidarité pour le personnel communal par la suppression d'une journée de récupération

4 – INDEMNITE DU TRESORIER

Le Conseil municipal accepte par 17 voix pour, 1 voix contre (CASSAN) et 5 abstentions (BUFFAUT/CHENILLOT/DUCROUX/GIRARD/NEVOUET) de verser à Monsieur le Trésorier l'indemnité de conseil établie conformément à l'arrêté ministériel en date du 16 décembre 1983.

L'indemnité 2008 est égale à 721.70 € brut et à 658.49 € net.

5 – DESIGNATION DE NOMS DE RUES

Monsieur le maire invite le Conseil à réfléchir aux noms qui pourraient être donnés aux deux impasses du lotissement situé sur la rue de la Tour. Les Conseillers pourront faire des propositions auprès du secrétariat de la Mairie.

6 – INFORMATIONS DU MAIRE

Désignation des membres du bureau des élections prud'homales

Les élections prud'homales auront lieu le mercredi 3 décembre de 8 h à 18 h et c'est St Georges qui est désigné pour être le bureau de vote des salariés des 6 communes suivantes : Charbuy, Chevannes, Villefargeau, Perrigny, Vallan et bien sûr St Georges.

Pour constituer les membres du bureau de vote il a été fait appel à ces communes mais St Georges doit aussi fournir des assesseurs. Monsieur VALETTE demande des volontaires : Mesdames OLBINSKI et CAILLET, Messieurs BONNOT, NEVOUET et VEILLAT répondent présents.

Passage de la Communauté de l'Auxerrois en communauté d'agglomération

Monsieur VALETTE fait un point rapide sur l'avancée du projet du passage de la communauté de l'Auxerrois en communauté d'agglomération. Il invite les conseillers municipaux à se rendre à la réunion qui doit avoir lieu à St Georges le jeudi 4 décembre. Cette réunion permettra aux conseillers municipaux de quatre communes (Perrigny, Villefargeau, Branches et St Georges) de discuter avec le représentant du Cabinet KLOPFER qui a établi une première analyse financière relative à ce passage éventuel en communauté d'agglomération.

Plutôt que de répondre partiellement aux questions sur les compétences posées par Michel GIRARD et Guy CASSAN, il préfère que les conseillers prennent connaissance du dossier qui va leur être envoyé et posent leurs questions en toute connaissance de cause lors de cette réunion.

Bulletin municipal

Monsieur VALETTE annonce que le prochain bulletin municipal sera reçu en Mairie le jeudi 20 novembre. Il est composé de plusieurs feuilles et nécessite de la manipulation pour son encartage. Monsieur le Maire demande que ceux qui sont disponibles le jeudi 20 novembre participent à l'encartage l'après midi et à la distribution en soirée.

DIA

Lecture est donnée des déclarations d'intention d'aliéner reçues depuis la dernière séance.

Travaux d'assainissement de Montmercy

Nous sommes dans l'attente des rapports de visite qui conditionnent la fin des travaux et le raccordement des usagers.

Monsieur CASSAN demande que soient autorisés les travaux d'assainissement entre la boîte et la maison sans faire le branchement final.

6 - QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur VALETTE annonce que le prochain conseil se tiendra à 19 h 30. Une discussion s'installe car les conseillers qui avaient été informés de la proposition lors du conseil du 8 septembre dernier n'ont pas réagi.

Monsieur le Maire maintient l'horaire pour la séance de décembre car elle risque d'être très chargée mais invite les conseillers à donner leur avis auprès du secrétariat de mairie.

Monsieur VALETTE informe le Conseil qu'il pourra lui donner les nouveaux chiffres de la population dans le courant du mois de décembre car il en aura eu communication officielle par l'Insee

Le Maire transmet l'invitation du Club de l'Amitié pour sa journée « portes ouvertes » le dernier dimanche de novembre au restaurant scolaire.

Monsieur CASSAN demande que la réponse concernant l'organisation du repas des anciens qui était annoncée pour ce conseil lui soit donnée.

Monsieur BONNOT se lève et affirme que depuis avril, ce dossier revient régulièrement sur la table, il n'a jamais été dit que le repas des anciens serait supprimé. Il a seulement été prévu qu'il ne sera pas financé par le CCAS mais par la commune par le biais de la commission animation, cette manifestation se rapprochant plus d'une fête que d'une œuvre sociale.

Donc le repas des anciens aura lieu début 2009. Trois dates sont à l'étude. Il se déroulera sur 2 jours un samedi et un dimanche pour chacun moitié de l'effectif. Ces dates ont été proposées à différents traiteurs et l'on est dans l'attente de leur réponse.

Monsieur BLANQUART demande ce qu'il advient du local communal dans lequel était la trésorerie. Monsieur VALETTE lui précise que ce local loué à la PEP depuis le 1^{er} janvier 2008 va abriter un SESSAD (service d'éducation spécialisée et de soins à domicile) pour enfants et adolescents porteurs d'un handicap moteur . St GEORGES a été choisi pour la réalisation d'un pôle handicap qui comprendra le SESSAD, une UPI au collège et une CLIS au groupe scolaire Laguillaumée

Monsieur BLANQUART demande où en est le dossier de l'acquisition REGNIER ?

Monsieur VALETTE lui répond que le dossier est au point mort et il se trouve devant un vrai problème de place pour un certain nombre de services. La bibliothèque par exemple qui nécessiterait le double de surface dans les cinq ans à venir. Egalement l'ADMR qui doit recruter un administratif et qui ne peut s'étendre dans le local qui est mis à sa disposition dans la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Fait à ST GEORGES Le 21 NOVEMBRE 2008

Le secrétaire de séance,
A. BOUAKLINE

Le Maire,
M. VALETTE